

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 92

Artikel: L'idée marche...

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255820>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
 ETRANGER... » 6.50
 Le Numéro.... » 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

12 insert. 24 insert.
 La case, Fr. 25.— 45.—
 1 case 1/2, » 35.— 60.—
 2 cases, » 45.— 80.—

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: L'Idée marche... E. Gd. — VIII^e Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes. — La Conférence internationale du Travail à Washington: J. GUEYBAUD. — Pour les femmes d'Arménie: H. PFEIFFER-MONNERAT. — Notes d'actualité: *L'intelligence de la femme*, à propos d'une conférence de M^{me} Ferrero: Jeanne BERTRAND. — Lettre de Vienne: Léopoldine Kulka: Gisela URBAN. — Les Femmes et la chose publique, chronique parlementaire fédérale: Annie LEUCH. — Notre Bibliothèque: *Annuaire des Femmes suisses; Comment lutter contre les maladies vénériennes?* — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

L'IDÉE MARCHE...

La nouvelle de la réunion du Congrès international en Suisse ne nous a pas laissé la place d'informer nos lecteurs dans notre dernier numéro des progrès qu'a faits notre cause en Grande-Bretagne. En effet, un projet de loi étendant le droit de vote à toutes les femmes âgées de 21 ans a été voté en seconde lecture et sans opposition à la Chambre des Communes, et bien qu'on ne puisse encore le déclarer définitif, c'est un nouveau et important succès à signaler.

La loi du 6 février 1918 reconnaît le droit de vote, on s'en souvient, seulement aux femmes âgées de plus de 30 ans: disposition acceptée par les féministes à titre transitoire. Des «Associations de femmes au-dessous de 30 ans» s'étaient formées qui réclamaient énergiquement l'abrogation de cet article, et à qui le nouveau projet de loi va donner satisfaction. Il est assez amusant de constater la formation de ces groupements, alors que certains de nos adversaires prétendaient que la limite de 30 ans était le bon moyen d'empêcher les femmes d'aller voter, aucune d'entre d'elles ne voulant déclarer qu'elles avaient atteint l'âge fatidique!

A la Chambre des Communes, Lady Astor a prononcé son «maiden speech» le 24 février, en repoussant énergiquement une motion qui demandait «l'abrogation de toutes les restrictions vexatoires apportées à la vente et à la consommation des boissons alcooliques». On a estimé que son discours a apporté une contribution de valeur au débat¹. L'Angleterre s'habitue d'ailleurs de plus en plus à l'idée de la femme députée, puisque l'on annonce de nouvelles candidatures féminines à des élections complémentaires, notamment celle de Lady Bonham Carter, la fille de M. Asquith. Et il est piquant de voir l'ancien adversaire acharné du suffrage féminin rentré à la Chambre des Communes grâce aux voix des femmes qui ont voté pour lui, après que, dans une proclamation très nette, il ait affirmé sa conversion à ce principe! Ne voit-on pas aussi Mrs. Humphrey Ward, dont la réputation de romancière ne doit pas faire oublier le rôle d'antisuffragiste, accepter avec sept autres femmes sa nomination comme juge de paix, en vertu d'une nouvelle loi qui est la conséquence directe du suffrage? L'idée marche...

De Grèce, nous avons reçu une demande d'entrer en rela-

¹ Signalons à ce sujet, dans le *Matin* du 28 février, un spirituel compte-rendu de M. Stéphane Lauzanne, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, faute de place.

tions avec une Société nouvellement formée, l'Union pour les Droits de la Femme, que préside M^{me} Negroportès. Et en Italie, malgré les difficultés d'ordre juridico-constitutionnel causées par la dissolution en automne du Parlement avant que le Sénat ait pu se prononcer sur le suffrage féminin, on est si persuadé que les femmes voteront aux élections municipales de 1920 que l'on commence de toute part à préparer de nouveaux registres électoraux.

E. Gd.

VIII^e Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des femmes

L'annonce de la réunion de ce Congrès dans notre pays éveille de toute part un joyeux intérêt, et une très grande ardeur se manifeste, non seulement parmi les suffragistes suisses, mais encore parmi bien des personnes qui n'avaient pas jusqu'ici pris une part active à notre travail. C'est là déjà un heureux effet de la propagande produite par le Congrès!

On nous a demandé de différents côtés quelles seront les questions traitées à Genève. Rien n'est encore définitivement arrêté et le programme que nous avons reçu de Londres est plutôt un projet, une ébauche d'ordre du jour, susceptible d'innombrables modifications. Nous en donnons toutefois ci-après les lignes essentielles:

Semaine du 31 mai au 5 juin:

Séances du Comité exécutif, du Comité international, des Commissions spéciales, etc.

Semaine du Congrès, du 6 au 12 juin:

Dimanche 6 juin: Meeting public de propagande. Sujets: Les femmes électriques et celles qui ne le sont pas. — Parmi les femmes de l'Orient, etc. (Oratrices: Mrs. Chapman Catt, etc.).

Lundi 7 juin: Séance plénière du Congrès. (Affaires administratives, admission de nouveaux pays, rapports divers, nomination de Commissions, etc.)

Mardi 8 juin: Séances de sections ou séance plénière. Sujets: Organisation et méthode de la propagande suffragiste. — Droit au travail, et à travail égal, salaire égal. — L'œuvre des femmes en matière municipale. — Meeting public de propagande. Orateurs: femmes députées de différents pays.

Mercredi 9 juin: Séance plénière: Affaires administratives. — Séances de sections: Les femmes et les partis politiques. — L'attitude des femmes quant à la question de la prostitution, de la visite obligatoire des maladies vénériennes. — Meeting public de propagande: (Les femmes de l'Orient, par des oratrices orientales. — Comment la Ligue des Nations peut-elle améliorer la situation des femmes.)



E 1436.